

L'immunité familiale en droit pénal

Actualité législative publié le **16/08/2021**, vu **2277 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

L'immunité familiale en droit pénal

Code pénal, dila, légifrance au 16/8/2021 :

Article 311-12

Version en vigueur depuis le 01 août 2020

Modifié par LOI n°2020-936 du 30 juillet 2020 - art. 10

Ne peut donner lieu à des poursuites pénales le **vol** commis par une personne :

- 1° Au préjudice de son ascendant ou de son descendant ;
- 2° Au préjudice de son conjoint, sauf lorsque les époux sont séparés de corps ou autorisés à résider séparément.

Le présent article n'est pas applicable :

- a) Lorsque le **vol** porte sur des objets ou des documents indispensables à la vie quotidienne de la victime, tels que des documents d'identité, relatifs au titre de séjour ou de résidence d'un étranger, ou des moyens de paiement ou de télécommunication ;
- b) Lorsque l'auteur des faits est le tuteur, le curateur, le mandataire spécial désigné dans le cadre d'une sauvegarde de justice, la personne habilitée dans le cadre d'une habilitation familiale ou le mandataire exécutant un mandat de protection future de la victime.

Source :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193493

Article 434-1

Version en vigueur depuis le 16 mars 2016

Modifié par LOI n°2016-297 du 14 mars 2016 - art. 45 (V)

Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Sont exceptés des dispositions qui précèdent, sauf en ce qui concerne les crimes commis sur les mineurs :

1° Les parents en ligne directe et leurs conjoints, ainsi que les frères et soeurs et leurs conjoints, de l'auteur ou du complice du crime ;

2° Le conjoint de l'auteur ou du complice du crime, ou la personne qui vit notoirement en situation maritale avec lui.

Sont également exceptées des dispositions du premier alinéa les personnes astreintes au secret dans les conditions prévues par l'article 226-13.

Source :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032207673/

Article 434-6

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2002

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Le fait de fournir à la personne auteur ou complice d'un crime ou d'un acte de terrorisme puni d'au moins dix ans d'emprisonnement un logement, un lieu de retraite, des subsides, des moyens d'existence ou tout autre moyen de la soustraire aux recherches ou à l'arrestation est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise de manière habituelle.

Sont exceptés des dispositions qui précèdent :

1° Les parents en ligne directe et leurs conjoints, ainsi que les frères et soeurs et leurs conjoints, de l'auteur ou complice du crime ou de l'acte de terrorisme ;

2° Le conjoint de l'auteur ou du complice du crime ou de l'acte de terrorisme, ou la personne qui vit notoirement en situation maritale avec lui.

Source :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418614/

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://www.cabinetaci.com/le-vol-familial/>

<https://www.cabinetaci.com/immunites-familiales/>

<https://www.isouard-avocat.com/publications/immunite-familiale>

<https://www.village-justice.com/articles/immunite-familiale-auteur-principal,12552.html>

<https://www.village-justice.com/articles/entre-epoux-principe-exceptions,13328.html>

<https://www.regnier-avocats.com/fr/actualites-juridiques/id-17--il-n-y-a-pas-de-vol-entre-epoux-un-principe-a-expliquer->

<https://montourcy-avocats.fr/blog/le-protecteur-familial-qui-commet-un-vol-sur-un-ascendant-ou-un-descendant-ne-beneficie-plus-dune-immunite-penale>

Vidéo, tribunal correctionnel, première affaire :

<https://www.youtube.com/watch?v=RcKNKPgWqGM>